

certaines déclarations qu'ont formulées les députés d'Inverness-Richmond et de Cap-Breton-Sud. Voici ce qu'il a dit le mardi 30 mai, lorsqu'il a annoncé que le gouvernement continuerait à verser des subventions à l'égard du charbon de Cap-Breton. Ma citation est tirée de la page 5763 du hansard:

Il reste que le gouvernement considère qu'il importe de prendre tout de suite des mesures spéciales pour aider à procurer d'autres emplois aux mineurs, à mesure que ceux-ci seront congédiés par la société, au cours de la présente saison. C'est pourquoi il demandera au Parlement de voter une somme de 1.5 million qui sera affectée à des entreprises approuvées, susceptibles de créer des emplois cette année dans la région du Cap-Breton.

Or, les deux députés ont répété à tour de rôle qu'un montant semblable serait mis de côté chaque année. J'aimerais que le ministre dise au comité si cette affirmation est exacte.

M. le président suppléant (M. Chown): Le crédit n° 229 est-il adopté?

M. Robichaud: Non, monsieur le président, le ministre devrait répondre.

L'hon. M. Comtois: Je regrette, mais le député répéterait-il sa question, car je parlais à mes fonctionnaires.

M. Robichaud: Si le ministre a écouté le député d'Inverness-Richmond et le député de Cap-Breton-Sud, il sait que, selon eux, un crédit de 1½ million sera voté chaque année pour la mise en œuvre de projets approuvés ayant pour objet de fournir de l'emploi dans la région. D'après la nouvelle annoncée par le ministre et consignée au hansard, cette affectation est pour cette année.

L'hon. M. Comtois: En effet, monsieur le président, le fait est que cette somme de 1½ million est pour cette année.

L'hon. M. Pickersgill: Seulement.

L'hon. M. Comtois: Je n'ai pas dit «seulement». J'ai dit pour cette année, et vous n'avez pas à ajouter d'autres mots.

M. Robichaud: Le ministre n'a donc jamais dit que ce montant sera voté annuellement?

L'hon. M. Comtois: Non.

M. Robichaud: J'estime que le ministre devrait répondre aux questions précises que je lui ai posées hier avant que nous adoptions le présent crédit.

L'hon. M. Comtois: En effet, monsieur le président, le député de Gloucester a posé quelques questions. Je crois avoir pris des notes à ce sujet.

Le député a demandé des renseignements sur le nombre d'hommes employés et le nombre de jours de travail fournis par année dans les mines de la Nouvelle-Écosse et du

[M. Robichaud.]

Nouveau-Brunswick depuis dix ans. Voici les chiffres, que je tiens du Bureau fédéral de la statistique: en 1950, le nombre d'employés en Nouvelle-Écosse a été de 11,712, et ils ont travaillé 274 jours; au Nouveau-Brunswick, il y avait 1,034 employés qui ont travaillé 257 jours; en 1959, en Nouvelle-Écosse, il y avait 7,535 employés qui ont travaillé 214 jours; au Nouveau-Brunswick, 913 employés qui ont travaillé 272 jours. J'ai les chiffres pour les années intermédiaires, soit entre 1950 et 1959.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il les chiffres pour 1960?

L'hon. M. Comtois: Non, le Bureau fédéral de la statistique ne les a pas encore publiés. Je les aurais certainement produits aujourd'hui si j'avais pu les obtenir.

M. Robichaud: Si le ministre trouve cela trop long, peut-être pourrait-il mentionner seulement pour chacune des années, le nombre d'employés, sans parler du nombre d'heures de travail.

L'hon. M. Comtois: Seulement le nombre d'employés?

M. Robichaud: Le nombre d'employés.

L'hon. M. Comtois: Voici, et je parle de la Nouvelle-Écosse:

1950	11,712
1951	11,952
1952	11,602
1953	11,231
1954	10,637
1955	10,073
1956	9,983
1957	9,181
1958	8,892
1959	7,535

Au Nouveau-Brunswick:

1950	1,034
1951	866
1952	900
1953	919
1954	916
1955	901
1956	949
1957	909
1958	781
1959	913

Ces chiffres suffisent-ils au député?

M. Robichaud: Oui.

L'hon. M. Comtois: Le député a posé aussi la question suivante. Quelle est la raison pour laquelle il pourrait y avoir augmentation du charbon métallurgique? Il semble raisonnable de supposer que l'industrie sidérurgique au Canada va continuer à prendre de l'expansion avec l'accroissement de la population et de la demande de marchandises. C'est là une prévision normale. L'autre question qu'il a posée est la suivante. Quelle proportion de cette augmentation proviendra